ART. 8 N° 1252

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1252

présenté par M. Véran

ARTICLE 8

À la seconde phrase l'alinéa 61, après le mot :

« dispositions »,

insérer les mots:

« de l'article L. 243-6-1 du code de la sécurité sociale dans sa rédaction résultant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.